

Les taux de cotisations pour les TNS en 2018

Attention: cette fiche pratique s'adresse aux TNS dans les premières années de leur activité, lorsque le revenu n'a pas atteint son maximum. L'estimation du revenu net est donc assez faible.

	Vous êtes commerçant ou artisan	vous êtes profession libérale hors CIPAV	Vous êtes profession libérale CIPAV
Maladie	Le taux varie de 0 à 6,35 %. Comptez 3,16 % pour un revenu net annuel de 15000 €	Le taux varie de 1,5 à 6,5. Comptez 4 % pour un revenu net annuel de 15000 €	Le taux varie de 1,5 à 6,5. Comptez 4 % pour un revenu net annuel de 15000 €
Indemnité journalière	0,85 %	0,85 %	non
Retraite de base	17,75 pour un revenu inférieur à 39000 net annuel	17,75 pour un revenu inférieur à 39000 net annuel	8,23 %
Retraite complémentaire	7 % pour un revenu inférieur à 37000 net annuel	7 % pour un revenu inférieur à 37000 net annuel	Fixe: 640 € pour un revenu inférieur à 15000 €
Invalidité décès	1,3 %	1,3 %	76 €
Allocations familiales	0 %	0 %	0 %
Formation professionnelle	0,25 %	0,25 %	0,25 %
CSG CRDS	9,70 %	9,70 %	9,70 %
Total en % pour un revenu annuel de 15 000 € net	40,02 %	40,85 %	22,18 % + 716 €
Total en € pour un revenu annuel de 15000 € net	6003 €	6127,5 €	4043 €

Une question ? www.jean-marc-cottet.fr